

## **CONSEIL MUNICIPAL 8 JUILLET 2016**

Les membres du conseil municipal, convoqués le 28 juin 2016 par Vincent DUCREUX, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 8 juillet 2016 à 20 h 30.

Absents excusés :

Geneviève MANDON procuration à Vincent DUCREUX, Yvette ROCHETTE procuration à Jean Luc CHAVANA, Olivier LARGERON procuration à Pascale ROCHETIN, Jessica ORIOL procuration à Marie Hélène BRUYERE, Hélène CROZET procuration à Denise GAMET, Michel TEYSSIER procuration à Christian SEUX, Anne TISSOT, Laurent FERRIOL.

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

#### **CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

Lors du comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu à Privas le 20 mai dernier, il a été réaffirmé la priorité du gouvernement de garantir à tous l'égalité d'accès aux services publics avec l'objectif d'ouvrir, en 2016, 1000 Maisons des Services Au Public (MSAP).

Un questionnaire a été adressé par la Préfecture à toutes les communes du Plateau ainsi qu'à la commune de la Versanne afin de recenser les besoins en services publics locaux. L'ouverture d'une MSAP pourrait voir le jour à St-Genest-Malifaux, en partenariat avec les services de l'Etat et du Département, dans l'hypothèse d'une réponse positive des administrations qui ont été sollicitées comme la direction des finances publiques, pôle emploi, les caisses de retraite et d'assurance maladie etc. Des locaux adaptés seront nécessaires pour la tenue de leurs permanences.

#### **PROJET DE GENDARMERIE – PREMIERE ESQUISSE**

Après l'accord du Ministère, le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie entre maintenant dans sa phase de conception. L'office Loire Habitat a choisi un cabinet de maîtrise d'œuvre qui a établi une première esquisse. Cette esquisse répond en partie aux critères du futur PLU en proposant un projet compact, économe en terrain et qui prend en compte les normes thermiques et d'accessibilité ainsi que la gestion des eaux pluviales avec plusieurs toitures végétalisées.

#### **REFONTE DU SITE INTERNET**

Une nouvelle charte graphique plus contemporaine a été créée avec une remise à plat de tout l'aspect technique. Le site sera prochainement accessible à partir soit d'une tablette, soit d'un mobile, soit d'un ordinateur.

## ADMINISTRATION GENERALE

En prévision de l'installation du Très Haut Débit sur la commune, il est nécessaire d'avoir pour chaque point de raccordement une adresse complète qui comporte à la fois un **NUMERO** et un **NOM DE VOIE**. L'adressage est aussi une donnée stratégique d'identification pour les services de secours, pour les livraisons. En effet, seule une adresse complète permet l'attribution de coordonnées GPS valides.

Sur la commune de Saint-Genest-Malifaux qui comporte près de 100 hameaux ou lieux-dits, il a été identifié 600 nouvelles numérotations à créer. Ce travail d'adressage est très conséquent et répond à des normes précises.

Afin d'accompagner la commune dans cette démarche, le conseil municipal a décidé de confier à la Poste, une mission complète d'audit, de dénomination, de numérotation et de communication pour un coût évalué à :

- audit et numérotation : 3 490 € HT.
- distribution des numéros et communication par le facteur : 2 625 € HT.

Un groupe de travail a été constitué pour assurer le pilotage de cette opération composé d'Eugène GAILLARD-COADON, Denise GAMET, Christian SEUX, Philippe MASSARDIER, Geneviève MANDON, Laure EBOLI, Estelle BERGER.

Le conseil municipal a aussi décidé d'adhérer au groupement d'achat constitué à l'échelle de la communauté de communes pour l'achat des plaques de rues et voies et des poteaux qui seront ensuite mis en place par les services municipaux. Les numéros distribués par la poste seront installés par les propriétaires eux-mêmes. L'assemblée a désigné Philippe MASSARDIER, comme membre titulaire, et Christian SEUX, comme membre suppléant, pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

## AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

### PROJET DE SERVICE MUTUALISE DE BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Le projet d'un service mutualisé des bibliothèques est inscrit au schéma de mutualisation voté par la communauté de communes le 9 juillet 2015. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'un premier examen en conseil des maires, le 14 juin 2016. Trois composantes de ce projet pourraient être mutualisées dans un premier temps :

- la mise en réseau de toutes les bibliothèques en adoptant un logiciel commun en lien avec les services de la bibliothèque départementale.
- la mise en commun d'un fond documentaire et d'un crédit d'acquisition d'ouvrages.
- le partage d'un emploi de bibliothécaire de catégorie B entre la communauté de communes et la commune de Saint-Genest-Malifaux afin de bénéficier de l'aide prévue dans le nouveau plan lecture adopté par le département de la Loire.

Compte tenu des délais administratifs inhérents à une prise de compétence partielle de la communauté de communes, la création de cet emploi au niveau intercommunal ne peut s'envisager raisonnablement avant la fin de l'année.

Le conseil municipal a donc validé la création du poste au niveau communal et autorisé la signature d'une convention avec la communauté de communes pour une mise à disposition partielle dans l'attente d'un transfert de compétence.

## CONVENTION FONDS DE CONCOURS TRES HAUT DEBIT

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer la convention qui doit intervenir entre la commune et la communauté de communes pour fixer les modalités de la participation communale au financement de l'installation du Très Haut Débit. Cette participation s'élève à 140 137 € répartie en 10 échéances de 14 014 € de 2016 à 2025.

## FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Suite à la suppression de la taxe professionnelle, un fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré en 2012 afin de réduire les inégalités de ressources entre les établissements publics de coopération intercommunale.

La répartition du fonds s'effectue ensuite au niveau de chaque intercommunalité entre la communauté de communes et les communes membres.

Lors de sa séance du 28 juin 2016, le conseil communautaire a adopté, comme les années précédentes, la répartition dite « **de droit commun** » dont le détail figure dans le tableau ci-après. La dotation de la commune est en baisse de 4220 € par rapport à l'année 2015 (-8,9 %).

	Population DGF		Potentiel financier par habitant		Potentiel fiscal par habitant		attribution par commune		Montant de l'attribution par habitant	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Bourg-Argental	3112	3098	761,89	774,12	599,44	628,19	38294	34115	12,31	11,01
Burdignes	419	421	611,96	622,34	433,40	458,57	6419	5767	15,32	13,70
Colombier	342	335	496,29	518,67	359,21	387,29	6461	5506	18,89	16,44
Graix	182	185	521,85	520,11	347,40	358,04	3270	3032	17,97	16,39
Jonzieux	1314	1286	600,23	616,59	461,30	486,70	20524	17779	15,62	13,83
La Versanne	474	475	530,92	548,64	409,74	434,53	8370	7380	17,66	15,54
Le Bessat	551	539	723,95	749,97	615,59	655,72	7136	6127	12,95	11,37
Marlhes	1648	1623	562,76	579,42	410,22	436,09	27455	23878	16,66	14,71
Planfoy	1024	1059	761,29	745,89	671,58	672,03	12611	12103	12,32	11,43
<b>Saint-Genest-Malifaux</b>	<b>3354</b>	<b>3380</b>	<b>662,91</b>	<b>666,74</b>	<b>527,99</b>	<b>544,72</b>	<b>47434</b>	<b>43214</b>	<b>14,14</b>	<b>12,79</b>
Saint-Julien-M-Molette	1354	1339	579,96	591,61	429,22	450,68	21888	19293	16,17	14,41
Saint-Régis-du-Coin	470	467	559,40	574,25	417,84	442,68	7877	6932	16,76	14,84
St-Romain-Les-Atheux	1018	1031	509,63	514,87	386,37	402,34	18728	17070	18,40	16,56
Saint-Sauveur-en-Rue	1259	1260	536,42	539,97	386,07	400,34	22004	19892	17,48	15,79
Tarentaise	561	558	543,15	557,56	437,61	461,37	9683	8531	17,26	15,29
Thélis-la-Combe	215	214	592,31	621,12	373,95	394,60	3403	2937	15,83	13,72

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

La communauté de communes a mis en place un groupement de commandes en vue de lancer un marché de « services de prestations des contrôles d'assainissement non collectifs ». Ce marché comporte 3 volets :

- Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes
- La réalisation des contrôles en cas de vente
- La réalisation de contrôles sur les installations neuves ou à réhabiliter (conception et bonne exécution)

A l'issue de la consultation, la commission d'appel d'offres, constituée à l'échelle du Groupement, a retenu le Bureau HOLOCENE Environnement comme prestataire.

Les prestations du Bureau HOLOCENE sont facturées directement aux communes à charge pour elles de refacturer la prestation en incluant les frais administratifs liés à la gestion de chaque dossier. Les tarifs qui ont été approuvés par le conseil municipal, et qui sont identiques pour toutes les communes de la communauté de communes, sont les suivants :

Communes assujetties à la TVA	Prix Holocène HT	Frais administratifs	Total HT	Redevance TTC (10 %)
Diagnostiques de bon fonctionnement et d'entretien	80,00 €	5,00 €	85,00 €	93,50 €
Contrôle en cas de vente	90,00 €	15,00 €	105,00 €	115,50 €
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé	54,00 €	15,00 €	69,00 €	75,90 €
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé	110,00 €	15,00 €	125,00 €	137,50 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	150,00 €	15,00 €	165,00 €	181,50 €
Pénalité pour absence au rendez-vous	12,00 €		12,00 €	13,20 €

## SUBVENTION AMICALE SAPEURS POMPIERS

Le conseil municipal a autorisé le versement d'une allocation de 470 € auprès de l'amicale des Sapeurs-pompiers correspondant au départ en retraite d'un sapeur-pompier volontaire après 31 ans de service.

## AFFAIRES FONCIERES

Au vu du nouvel avis de France Domaine, compte tenu que le précédent datait de plus d'un an, le conseil municipal a renouvelé, par vingt voix pour et une abstention, l'autorisation de vente de l'ancienne scierie CHALAYER. Le prix de vente reste fixé à 60 000 € pour le bâtiment et un euro le m<sup>2</sup> pour le terrain.

## ENVIRONNEMENT

### RAPPORT ANNUEL DU SICTOM VELAY-PILAT

Le rapport annuel 2015 du Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères SICTOM Velay-Pilat a été présenté au conseil municipal. Il sera mis à la disposition du public en version numérique sur le site internet communal et consultable auprès du secrétariat de mairie. Pour compléter ce rapport, il est précisé que les aires collectives de collecte sont réalisées par les services techniques de la commune bien que la compétence appartienne à la communauté de communes.

## BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE

### FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Le dossier présenté par la commune pour la mise en accessibilité et la réhabilitation complète des deux logements situés dans le bâtiment de la nouvelle bibliothèque médiathèque a été retenu par le Préfet de Région et bénéficiera d'un soutien de 80 000 €.

### AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Par délibération du 14 novembre 2014, le conseil municipal avait approuvé et autorisé la signature des marchés de travaux de la nouvelle bibliothèque médiathèque pour un montant H.T. de 1 106 831.76 €.

La réalisation de ces travaux a nécessité en cours de chantier plusieurs adaptations techniques, notamment en fonction de l'état réel du bâtiment qui a pu être constaté seulement après les démolitions et de la nécessité d'installer un chauffage provisoire de la dalle.

Le conseil municipal a donc autorisé la signature des avenants au marché pour les lots suivants :

- Lot 2 :	Gros œuvre	avenant n° 2	+ 26 382.50 €
- Lot 3 :	Charpente	avenant n° 2	+ 575.00 €
- Lot 12 :	Electricité	avenant n° 1	+ 2 816.26 €
- Lot 13 :	Chauffage	avenant n° 1	+ 5 024.37 €
- Lot 11 :	Façades	avenant n° 1	- 6 420.00 €
		<b>Total</b>	<b>28 378.13 €</b>

### ACQUISITION DU MOBILIER

Lors de sa séance du 30 mars 2016, le conseil municipal avait retenu l'offre de la société IDM afin d'équiper la future bibliothèque-médiathèque d'un mobilier qui répondait aux critères de fonctionnalité et de capacité demandés par la DRAC.

Sur proposition de la commission municipale, le conseil municipal a approuvé la dernière mise au point du marché de la société IDM, soit une dépense de 83 049,59 € HT. Il a aussi décidé de confier la réalisation de la banque d'accueil, évalué à 6 535€, à l'entreprise d'ébénisterie JERHOME.

## SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

### Rapport annuel

Conformément au code général des collectivités territoriales, le maire a présenté au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport est à la disposition des usagers et du public auprès du secrétariat de mairie.

### Tarifs 2016-2017

Les tarifs de d'eau et de l'assainissement n'avaient pas été augmentés depuis trois ans en raison d'une faible inflation. Cependant, les nouveaux investissements qui ont été lancés ces deux dernières années devront être amortis à compter de l'année 2017. Afin de conserver l'équilibre financier des budgets annexes, le conseil municipal a voté les tarifs suivants par vingt voix pour et une abstention.

<b>EAU HT</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Part fixe	45 €	46 €	46 €	46 €	<b>46,00 €</b>
0 à 500 m <sup>3</sup>	0.96 €	0.98 €	0.98 €	0.98 €	<b>1,02 €</b>
500 à 6000 m <sup>3</sup>	0.80 €	0.82€	0.82 €	0.82 €	<b>0,86 €</b>
<b>ASSAINISSEMENT HT</b>					
Part fixe	22 €	24 €	24 €	24 €	<b>24,00 €</b>
Taxe le m <sup>3</sup>	0.90 €	0.92 €	0.92 €	0.92 €	<b>0,96 €</b>
Diagnostic de fonctionnement	60 €	65 €	64 €	64 €	<b>85,00 €</b>
Contrôle en cas de vente	60 €	65 €	86 €	86 €	<b>105,00 €</b>
Contrôle conception et réalisation	150 €	150 €	220 €	220 €	
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé					<b>69,00 €</b>
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé					<b>125,00 €</b>
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées					<b>165,00 €</b>
Pénalité pour absence au rendez-vous					<b>12,00 €</b>
<b>Raccordement des constructions</b>					
U- NOUVELLES :	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	<b>2 700 €</b>
* 1 <sup>er</sup> logement	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	<b>1 350 €</b>
* logement supplémentaire		9 000 €	9 000 €	9 000 €	<b>9 000 €</b>
* plafond maximum					
V - EXISTANTES :		1 500 €	1 500 €	1 500 €	<b>1 500 €</b>
* 1 <sup>er</sup> logement		750 €	750 €	750 €	<b>750 €</b>
* logement supplémentaire		9 000 €	9 000 €	9 000 €	<b>9 000 €</b>
* plafond maximum					

## AFFAIRES SCOLAIRES

### CONTRAT D'ASSOCIATION – ECOLE SAINT-JOSEPH

Un contrat d'association à l'enseignement public a été signé entre l'Etat et l'école privée Saint-Joseph en 1984. Ce contrat prévoit une participation obligatoire de la commune aux charges de fonctionnement de l'école.

Sur un effectif total de 147 élèves en 2015/2016, 115 ont bénéficié de cette participation car l'école comptait 32 élèves domiciliés sur les communes du canton, dont 19 sur la commune de Marlhes. Ces communes ne versent pas de participation à l'école, à l'exception des élèves qui ont une sœur ou un frère scolarisé au collège pour lesquels elles sont tenues au reversement en vertu de l'article L442-5-1 du code de l'éducation, soit 6 élèves concernés sur 32.

Le conseil municipal, par dix-huit voix pour et trois abstentions, a fixé cette participation, qui était de 550 € par élève en 2015, à 565 € à compter de l'exercice 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.